

## LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

Vous avez choisi de faire confiance à Holsen et nous vous en remercions. Vous trouverez dans ce document les modalités de votre formation, les conditions d'accès aux cours ainsi que le règlement intérieur.

### Les formations à distance

L'accueil dans nos formations à distance se déroule de la manière suivante :

- Vous recevez une convocation à un premier entretien en ligne ou à votre première journée de formation en ligne, lorsque la formation démarre par un regroupement par visioconférence (formation à distance synchrone). Un lien vous est proposé pour la connexion. En cas de problème de connexion, vous pouvez immédiatement prendre contact avec nous au 09 83 25 66 43.
- Lors de votre premier jour ou entretien, les codes d'accès aux cours en ligne vous sont donnés. L'ergonomie du site et les travaux à réaliser vous sont expliqués.
- Pour la partie asynchrone des formations (travail à votre rythme sur les cours), des exercices et activités sont à réaliser. Chez Holsen, les travaux pratiques concernent le plus souvent possible vos projets, et leur réalisation. Les exercices vous sont expliqués par un texte et présentés en amont par le formateur.
- Selon le programme, un coach peut vous être attribué en début de formation. Vous pouvez le contacter aux coordonnées (mail et téléphone) qui vous sont données en même temps que les codes d'accès. Il vous apportera une réponse dans les 48h.
- Pour la partie synchrone (les regroupements), les méthodes pédagogiques utilisées (exposés, démonstrations, travaux en petits groupes) sont les mêmes qu'en présentiel. Une feuille d'émargement sera à signer par demi-journée.

### Votre réussite, notre priorité

Vous vous engagez dans un parcours de formation avec Holsen, nous faisons le nécessaire pour que vous restiez motivés et atteigniez les objectifs :

- 1- Les exercices pratiques sont en relation avec votre projet professionnel, le plus souvent possible
- 2- Une réunion de suivi est organisée dès que des difficultés sont relevées

Pour nous, il est primordial que vous puissiez nous parler de vos difficultés. Si nous constatons les signaux possibles d'une rupture de parcours (absences inexplicables, retards systématiques, non participation aux exercices, etc.) nous prenons contact afin d'organiser un suivi individuel, et vous aider à remédier à ces difficultés.

## Les personnes en situation de handicap

L'intégration des personnes en situation de handicap (reconnu par la MDPH), est important à nos yeux.

Hors formations en INTRA entreprise sur demande particulière, toutes nos formations ont lieu à distance. Afin que les cours soient accessibles au plus grand nombre, nous les avons construites à la fois en présentiel et en distanciel, limitées à 12 personnes pour favoriser les échanges et la visualisation de chaque participant (chez nous, pas de micro ni de caméra "coupés") .

Si vous êtes dans cette situation, et que vous souhaitez nous le signaler, nous pourrions vous aider :

- En vous orientant dès l'entretien de positionnement vers les organismes compétents
- En adaptant le coaching et les cours à votre handicap, dans la mesure du possible, et avec le conseil avisé des experts

Les cours ayant lieu à domicile, ou au sein de l'entreprise, des adaptations pourront être aussi discutées avec l'employeur, le CSE, et le médecin du travail.

Pour ce qui concerne le cas général, les éléments suivants sont à retenir :

- Les [CAP EMPLOI](#) exercent une mission de service public pour accompagner les personnes en situation de handicap, dans la sécurisation du parcours professionnel. Ils interviennent aussi bien auprès des salariés en collaboration avec les employeurs, qu'avec les demandeurs d'emploi, en synergie avec Pôle Emploi. Ils peuvent notamment vous aider à construire le projet de formation, et à le financer, ainsi que les adaptations à prévoir. Il y a 98 agences CAP EMPLOI distribuées sur tout le territoire.
- L'[AGEFIPH](#) intervient en soutien du travailleur handicapé. Dans le cadre d'une formation, l'Agefiph peut participer au financement de la formation ou de la mise en oeuvre de solutions d'adaptation. En cas de création d'entreprise, il est aussi possible d'être accompagné, de recevoir une subvention de 5000 € sous [certaines conditions](#), et de bénéficier d'une [trousse micro-assurance](#) (Responsabilité Civile professionnelle, prévoyance, mutuelle), financée pendant 2 ans.
- Pour la création d'entreprise, d'autres partenaires sont incontournables dans le handicap, comme H'[UP Entrepreneurs](#). Ces derniers proposent des concours, une académie pour accompagner 20 entrepreneurs tous les ans dans leur réussite.

## Concrètement, comment ça se passe ?

Lors de votre positionnement avec Holsen, vous serez amené(e), si vous le désirez, à évoquer votre situation de handicap. Nous vous orienterons vers l'institution compétente si nécessaire, en fonction de votre région, et le cas échéant, en collaboration et concertation avec des spécialistes de l'Agefiph,



nous mettrons en œuvre les actions nécessaires à rendre possible le suivi de la formation que vous avez choisie.

## L'Agefiph met à disposition des ressources

Ressources	lien en pratique
Afin de vous renseigner si vous ne souhaitez pas nous parler de votre handicap dans un premier temps	<a href="#">Coordonnées de spécialistes du handicap et de la formation sur votre région</a>
Si vous souhaitez connaître le processus que nous employons pour mobiliser les ressources	<a href="#">protocole</a>
Afin de sensibiliser nos formateurs et conseillers en formation	<a href="#">fiches handicap</a>

## Nos valeurs, notre pédagogie

### Vision

Notre monde est en mutation. Les organisations n'ont jamais eu autant besoin de se réinventer et d'innover. Pour y parvenir, elles développent souplesse et capacité de résilience.

Pourtant 70% des projets échouent (source PMI 2018) et les burnout explosent : plus de 2 000 000 chaque année en France (source : enquête Opinion Way , mai 2021).

### Mission

Nous permettons aux organisations de réussir avec agilité des transformations durables tout en permettant aux collaborateurs d'apporter l'intégralité de leurs Talents.

### Valeurs

- Ouverture : Accueillir la différence comme une richesse au service de la performance
- Exigence : Structurer avec rigueur apporte autonomie et responsabilité
- Alignement : Être pleinement soi-même pour apporter l'ensemble de ses Talents
- Fun ! Un climat favorable est le plus court chemin vers l'engagement

## Nous inscrire dans votre modèle du monde

Dans notre idéal, notre parcours en formation est personnalisé à vos acquis, vos attentes, et même vos représentations. Nous veillons à nous adapter au maximum à vos besoins en mettant en œuvre une organisation la plus agile possible.

## L'accent est mis sur une pratique bienveillante



Nous utilisons toutes les méthodes, modalités et outils pédagogiques à notre disposition et nous assurons de faciliter votre projet. Un coach personnel vous est attribué pour tenter de lever toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer.

## Votre formateur



### **Philippe BOURGEOIS, Managing Partner**

Philippe est intervenu en ventes et marketing pour un groupe industriel américain puis a basculé dans le conseil qu'il n'a pas quitté : chef d'entreprise, chef de projets, chercheur de talents, coach professionnel, formateur en management et conduite du changement. Nombreux projets en contexte international. Fil conducteur : la passion de l'Humain et de son fonctionnement dans un écosystème vertueux.

## Votre présence et assiduité

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur votre Convocation ou convenus avec le formateur.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre formateur.

Une Attestation de présence sera remise à votre employeur.

## Les temps de pause

Deux pauses de 15 minutes chacune sont prévues : une le matin et la deuxième l'après-midi. C'est le moment à réserver pour les échanges vers l'extérieur en cas de besoin.

L'heure de déjeuner est prévu de 12h30 à 13h30 mais peut être ajusté en commun accord entre le formateur et les stagiaires.

## Le contrôle de vos connaissances et de vos nouveaux acquis

Le contrôle des acquis se fait tout au long de la formation par le biais d'une évaluation continue.

Votre formation se clôture par une évaluation de fin de formation permettant de valider l'acquisition des apprentissages. Elle est réalisée sous forme d'un questionnaire (QCM ou questions ouvertes) corrigé et argumenté par le formateur. Elle peut être complétée par une production personnelle, une mise en situation professionnelle ou un examen oral.

Votre formateur formalise les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre sur une Attestation de fin de formation qui vous sera remise dans les 3 jours suivant la fin de la formation.



L'Attestation de fin de formation vous appartient. Elle est à conserver car elle a pour objet de capitaliser les résultats des formations suivies tout au long de votre vie professionnelle notamment pour les actions de courte durée ne donnant pas lieu à une certification.

### **Après la formation, aidez-nous à progresser**

A l'issue de votre formation vous recevrez un questionnaire de satisfaction. Nous vous remercions vivement de bien vouloir y répondre afin de nous permettre de nous améliorer tant sur le fond que sur la forme. Votre avis est important !

### **Les visio-conférences peuvent être enregistrées**

A des fins de respect des procédures qualité, les séances en visio-conférence sont la plupart du temps enregistrées, en toute ou partie. Aucune image ne sera utilisée pour un usage public sans votre accord écrit.

### **Poser une réclamation**

Dans la cas où vous souhaiteriez nous faire part d'une réclamation, nous vous invitons à consulter les « Modalités de réclamation », à compléter le formulaire « Recueil d'une réclamation » et de l'adresser à [contact@holsen.fr](mailto:contact@holsen.fr)

**BONNE FORMATION !**



# REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION

## Article 1 – Objet et champ d’application du règlement

Le présent règlement s’applique à toutes les personnes participant à une formation organisée par Holsen.

## Article 2 : Hygiène et sécurité

Dans le cadre de la formation à distance, il est impératif de respecter les règles d’hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l’action de formation, notamment l’entreprise du stagiaire.

L’organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d’incidents ou d’accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l’utilisation des outils informatiques et internet.

## Article 3 : Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d’avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité pour le bon déroulement des formations.

Tout propos inapproprié (harcèlement, racisme), tenu par le stagiaire sur quelque support de la formation est passible d’exclusion définitive.

## Article 4 : Accès aux formations

L’accès aux formations se fait :

- via la plateforme Zoom avec les accès remis, au plus tard la veille de la formation pour le distanciel synchrone
- via les informations communiquées par votre formateur pour le distanciel asynchrone

## Article 5 : Horaires

Les horaires des regroupements synchrones, sont fixés par l’organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires lors de la convocation. En cas d’absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir à minima par mail l’organisme et justifier leur absence. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s’absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.

L’organisme de formation ne pourra être tenu responsable par le stagiaire de n’avoir pas disposé des enseignements dispensés pendant son absence ou ses retards.

Les stagiaires sont tenus de signer la feuille d’émargement remise à chaque demi-journée de la session.

Pour les coaching hebdomadaires, les horaires sont choisis sur un mode partagé entre le coach et l’apprenant.



## Article 6 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion définitive de la formation avec PV d'exclusion.

## Article 7 : Garanties

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque Holsen envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

## Article 8 : Convocation pour un entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée à l'article précédent en fait état.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

## Article 9 : Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après avis du responsable de la formation. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée ou d'une lettre remise contre décharge.

Holsen informe l'employeur de la sanction prise et éventuellement l'organisme prenant à sa charge les frais de formation.

## Article 10 : règles spécifiques aux bilans de compétences

Les bilans sont assurés dans un cadre strict de déontologie : respect du consentement, confidentialité, neutralité.

